

## **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

## Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2571

22 septembre 2015

## **SOMMAIRE**

Aachen Resonance Holding AG123407	RATHS Sportmanagement	.123407
Altice IV S.A	Société Luxembourgeoise du Bâtiment S.A.	
Alvis Fund Sicav-FIS	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	.123364
Anavi S.A	SVENSKA HANDELSBANKEN AB (publ),	
Capital Safety Canada Holdings S.à r.l123404	Luxembourg Branch	
CETP III Participations S.à r.l. SICAR123408	SYSTEMAT Luxembourg PSF S.A	.123363
Cordea Savills Italian Opportunities No. 2	Targaryen Security 2 S.A	.123364
S.C.A., SICAV-SIF	Technical & Data Consulting Luxembourg	.123364
Correct S. à r. l	TH Life S.à r.l.	.123363
Crema123405	Tiburs	.123362
D.R.G. S.e.c	Tishman Speyer Area Prima S.à r.l	.123364
F.D.Q. S.A	Titien Holding S.A	.123363
Flamea SA	TPG Esch S.à r.l.	.123363
Fosca II	Tracol Construction S.A	.123363
Futura Cargo Luxembourg S.à r.l123405	TS ODS Holdings S.à.r.l	.123364
HBR CE REIF LUX 4 S.à r.l	Urbis GP S.à r.l	.123365
Hit Participations S.A	Verdoso Special Opportunities I S.C.A., SI-	
Ibénex Lux S.A	CAR	.123365
Immocompagnie SA123368	Verdoso Special Opportunities I S.C.A., SI-	
Immo Germany Nord 1 S.à r.l	CAR	
Immo Germany Schwedler Carré S.à r.l123391	Vespucci S.à r.l	
Institut Européen de Recherches et d'Investis-	VIMILI Management S.à r.l	.123365
sements S.A	Vis Capital S.A	.123366
Institut Européen de Recherches et d'Investis-	VR International	.123366
sements S.A	Waikiki S.A	.123366
Instudio S.à r.l	Waterl'Eau International S.A	.123366
Intensum Group SA	WP Roaming V S.à r.l	.123367
I.R.R	Xenon Investor SA	.123367
ISO 200 S.A	XI S.A	.123367
Johnson Controls Luxembourg Corporate	Zeta Finance S.A	.123367
Haldings C \ a   122401		



#### Altice IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.272.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'actionnaire unique de la société en date du 17 juillet 2015

Le mandat des administrateurs suivants est renouvelé jusqu'aux prochaines résolutions de l'associé unique devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2014:

- Anne Laure COATES, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 3, Boulevard Royal;
- Emilie SCHMITZ, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 3, Boulevard Royal;
- Laurent GODINEAU, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 3, Boulevard Royal.

Le mandat du commissaire aux comptes, LG Management S.à r.l., demeurant à L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland et enregistré auprès du RCS Luxembourg B 156639 est renouvelé jusqu'aux prochaines résolutions de l'associé unique devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134421/17.

(150145542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

#### Alvis Fund Sicav-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.890.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juillet 2015

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- Monsieur Hans-Erik RIBBERHOLT, demeurant 117, route d'Arlon L-8009 Strassen, Président
- Monsieur Mads JENSEN, demeurant 43, Virumgade, DK-2830 Virum
- Monsieur Michael BRAG, demeurant 113, Skovvej, DK-2920 Charlottenlund

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015134424/15.

(150145494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

#### Anavi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 63.920.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 2 juillet 2015

Le Conseil d'administration a décidé de nommer la société FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80232, comme dépositaire des actions au porteur de la Société, conformément à l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134428/13.

(150146531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

## Tiburs, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 165.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133358/9.

(150143365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.



## TH Life S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 197.666.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 979 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133354/9.

(150144547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

#### Titien Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 61.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133359/9.

(150143377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

#### TPG Esch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 162.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TPG Esch S.à r.l.

Référence de publication: 2015133362/10.

(150143905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

#### SYSTEMAT Luxembourg PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8303 Capellen, 77-79, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 110.102.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 août 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015133325/11.

(150144421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

## Tracol Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Goell, Z.I. Weiergewan.

R.C.S. Luxembourg B 132.670.

Remplace la version déposée en date du 13/03/2015 avec réf.: L150046927

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015133342/15.

(150143611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.



#### SVENSKA HANDELSBANKEN AB (publ), Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 39.099.

Les comptes de Svenska Handelsbanken AB (publ) pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015133324/11.

(150143942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

## Targaryen Security 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 187.900.

Les comptes annuels pour la période du 13 juin 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2015133328/11.

(150144098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

#### TDC LUX, Technical & Data Consulting Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 157.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015133331/10.

(150143869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

## Tishman Speyer Area Prima S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. TS ODS Holdings S.à.r.l.).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 195.561.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 14 juillet 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015133337/13.

(150144597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

#### Société Luxembourgeoise du Bâtiment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 34, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 39.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133312/9.

(150143842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.



## Verdoso Special Opportunities I S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 136.557.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015133384/12.

(150144403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

## Verdoso Special Opportunities I S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 136.557.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015133385/12.

(150144404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

#### Vespucci S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.724.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Susanne MUNTINGA / van den HOUTEN.

Référence de publication: 2015133386/10.

(150144030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

#### VIMILI Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 186.349.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

VIMILI Management S.à r.l.

Référence de publication: 2015133392/11.

(150144045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

## Urbis GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 154.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133380/9.

(150143348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.



## Vis Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.842.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 juillet 2015.

Le mandat des administrateurs étant échu, l'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs jusqu'à l'assemblée statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2014 comme suit:

Monsieur Giovanni Spasiano résidant professionnellement 2-8 Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg

Monsieur Carlo Scribani Rossi résidant Via Lugano, 16 CH-6945 Origlio

CL Management SA, ayant son siège social 20 rue de la Poste L-2346 Luxembourg

L'assemblé décide de nommer comme réviseur d'entreprises, avec effet immédiat, la société ARTEMIS Audit & Advisory S.àr.l. ayant son siège social 25A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance l'assemblée statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VIS CAPITAL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015133393/19.

(150143996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

## VR International, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 168.770.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015133395/11.

(150143892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

#### Waterl'Eau International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 83.924.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015133405/14.

(150143553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

## Waikiki S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 156.005.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WAIKIKI S.A.

Référence de publication: 2015133404/10.

(150143446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.



#### WP Roaming V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 301.350,00.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter. R.C.S. Luxembourg B 109.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WP Roaming V S.àr.l.

Mr. Carl Gillert

Manager

Référence de publication: 2015133411/12.

(150144057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

## XI S.A., Société Anonyme,

(anc. Xenon Investor SA).

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 146.984.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 22 juillet 2015

- 1. Le Conseil d'administration décide d'accepter la démission de Monsieur Natale CAPULA, en tant qu'administrateur.
- 2. Le Conseil d'administration coopte Madame Angela NINNO, née le 16 mai 1971 à Policoro (Italie), demeurant professionnellement au 44, rue de la vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire: Monsieur Natale CAPULA. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur. La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera cette cooptation.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015133412/15.

(150143562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

#### Zeta Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 143.380.

#### RECTIFICATIF

Cette mention vient modifier le bilan au 31 décembre 2013, enregistré et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 22.12.2014 sous la référence L140227791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133415/12.

(150143911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

## Ibénex Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.065.

Extrait de la décision prise par le conseil d'administration en date du 15 juillet 2015

M. Florent REY, administrateur de sociétés, né à Tassin-la-Demi-Lune (France), le 18 janvier 1974, demeurant à F-75003 Paris (France), 39 rue de Réaumur, administrateur de classe A, a été nommé comme président du conseil d'administration, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Luxembourg, le 3 août 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ibénex Lux S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015132930/15.

(150143425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.



## Immocompagnie SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 6B, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.497.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

IMMOCOMPAGNIE S.A.

Signature

Référence de publication: 2015132955/12.

(150144474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

#### I.E.R.I., Institut Européen de Recherches et d'Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 38.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015132957/10.

(150143475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

#### I.E.R.I., Institut Européen de Recherches et d'Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 38.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015132958/10.

(150143476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

## Instudio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 49, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 154.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INSTUDIO S.A R.L.

FIDUCIAIRE ATTEN, SADIKU & ASSOCIES S.A R.L.

Référence de publication: 2015132960/11.

(150143653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

## Intensum Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 70, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 128.344.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2015132962/11.

(150144002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.



## HBR CE REIF LUX 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 199.004.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

#### THERE APPEARED:

HBR CE REIF LUX 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and in process of registration with the Trade and Companies Register of Luxembourg (Registre de Commmerce et des Sociétés, Luxembourg),

hereby represented by Mrs. Annick Braquet, private employee, residing professionally at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## Chapter I - Corporate form - Denomination - Duration - Corporate object - Registered office

**Art. 1 Corporate form.** There exists among the subscriber(s) and all those who may become legal owners of the shares hereafter created a company (the Company) in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Law) and by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Denomination. The Company will have the denomination "HBR CE REIF LUX 4 S.à r.l.".

## Art. 3. Duration.

- 3.1 The Company is formed for an unlimited period of time.
- 3.2 The Company may be dissolved at any time if the sole Shareholder, owning the entire issued share capital of the Company, so decides. If there is more than one Shareholder, the Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

#### Art. 4. Corporate object.

- 4.1 The purpose of the Company is the acquisition, sale and/or holding of ownership interests, participations or claims, in Luxembourg or abroad, in or relating to any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, development and management of such ownership interests, participations or claims. The Company may in particular acquire by transfer, subscription, purchase, and exchange or in any other manner any, stock, shares and other securities, debt claims, loans, bonds, claims, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments, convertible or not, whether downgraded or represented by claims in bankruptcy ("distressed debt") or not, either movable or immovable, tangible or intangible, in each case whether readily marketable or not, issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may further participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or interest.
- 4.2 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate and real estate related investments and intellectual property rights.
- 4.3 Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities and other debt instruments, convertible or not, except by way of public offer and within the limits of the Law; this list being not exhaustive.
- 4.4 Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs and/or to third parties such as, among others, the providing of loans, the granting of guarantees or securities and acquiring debt securities in any kind of form and under any applicable law. The Company may pledge, transfer, encumber, or otherwise create security over, some or all of its assets.
- 4.5 In a general fashion the Company may take any management, controlling and supervisory measures and carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its objects.



4.6 The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense, and the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector.

#### Art. 5. Registered office.

- 5.1 The Company has its registered office in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
- 5.2 The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of by a resolution of the sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board of Managers.
- 5.3 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board of Managers.
- 5.4 Where the sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board of Managers, determines that extraordinary political, economic or social issues which may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated Company.

#### Chapter II - Share capital - Shares

#### Art. 6. Share capital.

- 6.1 The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales), each with a nominal value of one Euro (EUR 1) (the Shares), all of which have been subscribed for and are fully paid up.
  - 6.2 Holders of Shares in the Company are individually referred to as a Shareholder or collectively as the Shareholders.
- 6.3 The share capital of the Company may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder or by decision of the general Shareholders' meeting, in accordance with article 17 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.
- 6.4 Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.
- 6.5 Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole Shareholder or of the Shareholders, as the case may be.
- 6.6 Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
  - 6.7 In case of a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.
- 6.8 In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.
- 6.9 The Company shall have the power to acquire its own Shares provided that it has sufficient distributable reserves to that effect.
- 6.10 All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

#### Art. 7. Share premium and other contributions.

- 7.1 The sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board of Managers may create such capital reserves as it may deem fit (in addition to those required by law or these Articles) and shall create special reserves from funds received by the Company as share premiums or as other equity contributions which may be used by the Board of Managers, within its sole discretion, to provide for payment whether by way of redemption price to provide for the payment of any Shares, which the Company may redeem from its Shareholder(s) in accordance with these Articles, to allocate funds to the legal reserve, for setting off any realised or unrealised capital losses or for the payment of any dividend or other distributions.
- 7.2 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions from Shareholder(s) with or without issuing Shares or other securities in consideration for such contributions and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the Law and these Articles.
- 7.3 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the Shareholder (s) subject to the provisions of the Law and these Articles.



#### Art. 8. Registration of shares - Indivisibility of shares.

- 8.1 The Shares are issued in registered form only, in the name of a specific person and recorded in the Shareholders' register in accordance with article 185 of the Law. The Shareholders' register shall be kept at the registered office of the Company. Each holder of Shares will notify in writing to the Company its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.
- 8.2 Towards the Company, the Shares are indivisible, since the Company recognizes only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share (s) shall be obliged to appoint a single attorney to represent such Shareholder(s) in all dealings with the Company in such capacity. The failure to appoint such an attorney will immediately suspend all rights attached to such Share(s).

#### Art. 9. Transfer and redemption of shares.

- 9.1 In the case of a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.
- 9.2 In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the issued share capital shall have agreed thereto in a general meeting of Shareholders.
- 9.3 Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
- 9.4 The Company shall have the power to acquire Shares in its own share capital, provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect. Subject to the Law, the Board of Managers may determine the terms, conditions and manner of redemption of any such Shares.

#### Chapter III - Management - Auditor

#### Art. 10. Board of managers.

- 10.1 The Company is managed by one or more managers (gérants), who need not to be Shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (conseil de gérance) (the Board of Managers or individually the Manager).
- 10.2 If the Company is managed by one Manager, to the extent applicable and where the term "sole Manager" is not expressly mentioned in these Articles, a reference to the "Board of Managers" used in these Articles is to be construed as a reference to the "sole Manager".
- 10.3 The sole Manager (Gérant unique) or in case of plurality of Managers, the Board of Managers shall be elected by the sole Shareholder or by the general meeting of Shareholders, which will determine its/their number and mandate period. They are eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.
- 10.4 The sole Shareholder or the Shareholders may decide to appoint one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s).
- 10.5 The death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, interdiction, insolvency, resignation, removal or any other similar event affecting one or several Shareholders will not cause the Company to fall into liquidation.
- 10.6 The creditors, representatives, rightful owners or heirs of any Shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the resolutions of the general meeting of Shareholders or resolutions of the sole Shareholder (as the case may be).
- 10.7 The Manager(s) assumes, by reason of his/her/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
- **Art. 11. Powers of the board of managers.** The sole Manager (Gérant unique), or in case of plurality of Managers, the Board of Managers, is vested with full powers and authority to perform all acts considered necessary or useful for the purpose of accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence, power and authority of the sole Manager (Gérant unique) or in case of plurality of Managers, the Board of Managers.

#### Art. 12. Meetings of the board of managers.

- 12.1 The effective place of management of the Company shall be Luxembourg.
- 12.2 If the Company has one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law or these Articles to the Board of Managers.
- 12.3 The Board of Managers may appoint from among its members a chairperson (the Chairperson). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, who is responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the Shareholder(s).



- 12.4 The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any Manager at the place indicated in the convening notice and at least twice yearly.
- 12.5 Written notice of any meeting of the Board of Managers (with a proposed agenda for the meeting) shall be given to all Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.
- 12.6 No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent of each member of the Board of Managers. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.
- 12.7 The resolutions of the Board of Managers are recorded in the minutes, signed by the Managers present or as the case may be by the Chairperson and the secretary (if any), or by a notary public (as the case may be), and recorded in the corporate books.
- 12.8 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by such Chairperson or by the secretary (if any) or by any Manager.
- 12.9 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his/her/its proxy. A Manager may represent more than one other Manager at a meeting of the Board of Managers.
- 12.10 The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at the meeting of the Board of Managers, and if at least one class A Manager and one class B Manager are present or represented if the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders has appointed one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s).
- 12.11 In case of plurality of Managers, resolutions shall be taken by a simple majority of Managers present or represented, and under the condition that at least one class A Manager and one class B Manager vote in favor of the resolutions if the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders has appointed one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s).
- 12.12 Any and all Managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or conference call or by any similar means of communication enabling all persons participating therein to simultaneously communicate with each other, provided that a majority of Managers participate physically to these meetings. Any participation through these means to a meeting initiated and chaired by a Manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.
- 12.13 Resolutions of the Board of Managers may be passed in the form of circular resolutions. Circular resolutions signed by all the members of the Board of Managers, are proper and valid as though they had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened, as the case may be, and held. Such decisions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers.
- **Art. 13. Representation of the company.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:
  - a. if the Company has a sole Manager, the sole Manager (Gérant unique); or
- b. if the Company has more than one Manager, by the joint signature of two (2) Managers. However if the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders has appointed one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one (1) class A Manager and one (1) class B Manager; or
- c. any person(s) to whom such power has been delegated by the Board of Managers or the sole Manager (Gérant unique), as the case may be, but only within the limits of such power.

#### Art. 14. Delegation of powers.

- 14.1 The sole Manager (Gérant unique), or in case of plurality of Managers, the Board of Managers, may delegate its powers for specific tasks (including the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effectuated in the normal course of business):
  - a. to such person or committee;
  - b. to such ad hoc agents;
  - c. by such means (including by power of attorney);
  - d. to such an extent;
  - e. in relation to such matters or territories;
  - f. for such duration (being a limited duration);
  - g. for such remuneration (if any or appropriate); and
  - h. on such terms and conditions,



as it thinks fit.

- 14.2 If the Sole Manager (Gérant unique) or, in plurality of Managers, the Board of Managers, so specifies, any such delegation may authorise further delegation of its powers by any person to whom they are delegated.
- 14.3 The Sole Manager (Gérant unique) or, in plurality of Managers, the Board of Managers may revoke any delegation in whole or part, or alter its terms and conditions.
- **Art. 15. Auditor(s).** Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires aux comptes) in accordance with Article 200 of the Law, who need not to be Shareholder(s). If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

#### Chapter IV - Shareholders

#### Art. 16. Powers of the shareholders.

- 16.1 The Shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles and the law. In the case of a sole Shareholder, the sole Shareholder assumes all powers conferred by the Law and these Articles to the general meeting of Shareholders. In such case, any reference made herein to the "general meeting of Shareholders" shall be construed as a reference to the sole Shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of Shareholders shall be exercised by the sole Shareholder.
- 16.2 Any properly constituted general meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

## Art. 17. Meetings of shareholders.

- 17.1 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares he/she/it owns. Each Shareholder shall hold a number of votes equal to the number of Shares held by him/her/it. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half (50%) of the issued share capital of the Company adopt them.
- 17.2 However, resolutions to amend the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by a majority of the Shareholders owning at least three-quarters (75%) of the Company's issued share capital, in accordance with the provisions of the Law.
- 17.3 The Shareholders are convened to general meetings or consulted in writing at the initiative of the Board of Managers or of the sole Manager (Gérant unique), as the case may be, or Shareholders representing more than one-half of the capital of the Company.
- 17.4 Written notice of any general meeting is given to all Shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature (and circumstances) of which are set forth in the notice of the meeting.
- 17.5 Any Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by fax, email or any other suitable telecommunication mean, as his/her/its proxy holder, another person (either an individual or a legal entity), who need not to be a Shareholder himself/herself/itself, to attend and vote at a general meeting of Shareholders in his/her/its name.
- 17.6 Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg at the time as may be specified in the notice of meeting, within six (6) months of the closing of the financial year. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting of Shareholders shall be held on the next following business day.
- 17.7 Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified by the sole Manager (Gérant unique) or in case of plurality of Managers, the Board of Managers, in the respective convening notices of such meetings.
- 17.8 General meetings of Shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the discretionary judgment of the sole Manager (Gérant unique) or in case of plurality of Managers, the Board of Managers, exceptional circumstances of force majeure so require.
- **Art. 18. Liability of shareholders.** The liability of the Shareholders is limited to the amount of share capital for which each Shareholder has subscribed (including share premium, as the case may be).

## Chapter V - Financial year - Annual accounts

**Art. 19. Financial year.** The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

#### Art. 20. Annual accounts.

20.1 At the end of each financial year, the sole Manager (Gérant unique) or in case of plurality of Managers, the Board of Managers, shall draw up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.



20.2 Each Shareholder either personally or through an appointed agent may consult at the registered office of the Company the above mentioned documents and as the case may be the report of the statutory auditor(s) in accordance with the Law.

## **Chapter VI - Distributions**

#### Art. 21. Appropriation of profits - Reserve.

- 21.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.
- 21.2 Sums contributed to a reserve of the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing Shareholder agrees to such allocation.
- 21.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital of the Company.
- 21.4 Upon recommendation of the sole Manager (Gérant unique) or the Board of Managers, as the case may be, the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision account, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholder(s) as an annual dividend in proportion to their respective shareholding in the Company.
- 21.5 The sole Manager (Gérant unique) or the Board of Managers, as the case may be, may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by the Articles.

#### Chapter VII - Dissolution - Liquidation

#### Art. 22. Dissolution, Liquidation.

- 22.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy or any other similar event affecting the sole Shareholder or one of the Shareholders.
- 22.2 Except in the case of dissolution by Court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision of the general meeting of Shareholder(s) voting with the same quorum and majority requirements as for the amendments of the Articles.
- 22.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (whether Shareholder(s) or not) appointed by a general meeting of Shareholder(s) who will determine their powers.

#### Chapter VIII - Applicable law

Art. 23. Applicable law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

## Transitional provision

By way of exception, the first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 st of December 2016.

#### Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number of Shares	Subscribed amount	% of share capital of the
			Company
HPP CE PEIE LUY 2 S à r l	12 500	ELIR 12 500	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

#### Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

#### Resolutions of the sole shareholder

The sole Shareholder has immediately taken the following resolutions:

1. The sole Shareholder resolved to set at three (3) the number of Managers of the Company and further resolved to appoint the following persons as Managers of the Company for an undetermined period:



- Class A Manager:
- Mr. Peter Grančič, born on 4 April, 1975, in Bratislava, Slovakia, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
  - Class B Managers:
- Ms. Laurence Quevy, born on 27 July, 1972, in Mons, Belgium, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Jorrit Crompvoets, born on 16 May, 1976, in Voorst, The Netherlands, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. The sole Shareholder resolved to establish the registered office of the Company at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the attorney of the appearing party, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

HBR CE REIF LUX 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cent Euros (12.500 EUR) et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés,

ici représenté par Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement au 101, rue cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Cette partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

## Chapitre I er - Forme sociale - Dénomination sociale - Durée - Objet social - Siège social

- **Art. 1** er. Forme sociale. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ainsi créées une société (la Société) en la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée au fil du temps (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).
  - Art. 2. Dénomination sociale. La Société aura la dénomination sociale "HBR CE REIF LUX 4 S.à r.l.".

## Art. 3. Durée.

- 3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 3.2 La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Associé unique, détenant la totalité du capital social souscrit. S'il y a plusieurs Associés, la Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des Associés adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des présents Statuts.

## Art. 4. Objet social.

4.1 La Société a pour objet la prise, la cession et/ou la détention d'intérêts, de participations ou de créances, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans ou en relation avec toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces intérêts participations. La Société pourra en particulier acquérir par transfert, souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tout/tous/toutes capital, actions et autres titres, dettes prêts, obligations, créances, tous certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement tous titres et instruments financiers, convertibles ou non, avec une décote ou représentés par des créances sur des sociétés en difficulté ("distressed debt") ou non, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, dans chaque cas qu'ils soient on non facilement négociables, émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou intérêt.



- 4.2 La Société peut également, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir, gérer, développer, louer et céder des biens immobiliers ainsi que des investissements liés à des biens immobiliers et des droits de propriété intellectuelle.
- 4.3 Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre, de titres et d'autres instruments de dette, convertibles ou non, excepté par le biais d'une offre au public et dans les limites de la Loi; cette liste n'étant pas exhaustive.
- 4.4 Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, et/ou à des tiers, notamment des prêts, garanties ou sûretés et acquérir des titres de créances sous quelque forme que ce soit et en vertu de toute loi applicable. La Société peut gager, transférer, grever, ou autrement créer des garanties sur, tout ou partie de ses actifs
- 4.5 Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large, et la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques et financières et en général toutes opérations nécessaires à l'accomplissement de son objet social et toutes opérations liées pouvant directement ou indirectement faciliter la réalisation de son objet dans les domaines prédécrits ci-dessus, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

#### Art. 5. Siège social.

- 5.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 5.2 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts. L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après).
- 5.3 Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par décision du Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.
- 5.4 Dans le cas où le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra temporairement transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

#### Chapitre II - Capital social - Parts sociales - Transfert et rachat de parts sociales

#### Art. 6. Capital social.

- 6.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de un Euro (1 EUR) (les Parts Sociales) et toutes entièrement souscrites et libérées.
- 6.2 Les détenteurs de Parts Sociales pris individuellement sont définis comme un Associé ou lorsqu'ils sont pris collectivement comme les Associés.
- 6.3 Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des Associés conformément à l'article 17 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.
- 6.4 Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.
- 6.5 La propriété d'une Part Sociale emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'Associé unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas.
- 6.6 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
  - 6.7 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.
- 6.8 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.
- 6.9 La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes à cet effet.
- 6.10 Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi.

#### Art. 7. Prime d'émission et autres apports.

7.1 Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut créer toutes réserves de capital qu'il estime opportun (en plus de celles prévues par la loi ou ces Statuts) et pourra créer des réserves spéciales à partir des fonds



reçus par la Société comme primes d'émission ou comme autres apports de fonds propres, lesquelles pourront être utilisées par le Conseil de Gérance, à sa seule discrétion, pour effectuer des paiements que ce soit par le biais de prix de rachat pour payer les Parts Sociales que la Société pourrait racheter des Associés en accord avec les présents Statuts, pour compenser des pertes en capital réalisées ou non, pour être affecté à la réserve légale ou pour le paiement de tout dividende ou autre distribution.

- 7.2 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux ou d'autres apports en nature d'Associés avec ou sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie desdits apports et peut créditer les apports à un ou à plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes sont laissées au libre-arbitre des Associés conformément à la Loi et aux présents Statuts.
- 7.3 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux Associés sous réserve des dispositions de la Loi et des présents Statuts.

#### Art. 8. Enregistrement des parts sociales - Indivisibilité des parts sociales.

- 8.1 Les Parts Sociales sont émises exclusivement sous forme nominative, au nom d'une personne déterminée et inscrites sur le registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi. Le registre des Associés devra être conservé au siège social de la Société. Chaque détenteur de Parts Sociales notifiera par écrit à la Société son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.
- 8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Dans l'hypothèse où une ou plusieurs Part(s) Sociale (s) sont détenues conjointement ou si la propriété de ces Parts Sociales est contestée, toutes les personnes réclamant un droit sur ces Parts Sociales devront nommer une seule personne pour les représenter auprès de la Société. A défaut d'une telle nomination, les droits attachés aux Parts Sociales concernées seront immédiatement suspendus.

#### Art. 9. Transfert et rachat de parts sociales.

- 9.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transférables.
- 9.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chaque Associé sont transférables sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi. Les Parts Sociales ne peuvent être transférées inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable de l'assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social émis.
- 9.3 Les transferts de Parts Sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
- 9.4 La Société peut émettre des Parts Sociales qui doivent être rachetées ou qui sont susceptibles d'être rachetées à la discrétion de la Société ou du détenteur, et le Conseil de Gérance peut déterminer les termes, les conditions et la forme du rachat desdites Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.
- 9.5 La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes à cet effet.

#### Chapitre III - Gérance - Commissaire

## Art. 10. Conseil de gérance.

- 10.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance ou pris individuellement le Gérant).
- 10.2 Si la Société est gérée par un Gérant unique, dans la mesure applicable et lorsque le terme «Gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents Statuts, une référence au «Conseil de Gérance» dans les présents Statuts doit être interprétée comme une référence au «Gérant unique».
- 10.3 Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance sera nommé par l'Associé unique ou par l'assemblée générale des Associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés.
- 10.4 L'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés peut décider de nommer un ou plusieurs Gérant(s) de classe A et un ou plusieurs Gérant(s) de classe B.
- 10.5 Le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, la faillite, l'interdiction, l'insolvabilité, la démission, la révocation ou tout évènement similaire affectant un ou plusieurs Associés n'entraînera pas la liquidation de la Société.
- 10.6 Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des Associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux états financiers et aux résolutions de l'assemblée générale des Associés ou de l'Associé unique (le cas échéant).
- 10.7 Le(s) Gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.
- **Art. 11. Pouvoirs du conseil de gérance.** Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social



de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence, du pouvoir et de l'autorité du Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

#### Art. 12. Réunions du conseil de gérance.

- 12.1 Le lieu effectif de gestion de la Société sera le Luxembourg.
- 12.2 Si la Société a un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.
- 12.3 Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (le Président). Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales du ou des Associé(s).
- 12.4 Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 12.5 Il sera donné à tous les Gérants une convocation écrite (comprenant l'ordre du jour proposé pour la réunion) de toute réunion du Conseil de Gérance au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance et au moins deux fois par an.
- 12.6 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil de Gérance. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.
- 12.7 Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les Gérants présents ou le cas échéant par le Président et le secrétaire (le cas échéant), ou par un notaire (le cas échéant), et seront déposés dans les livres de la Société.
- 12.8 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le Président ou par le secrétaire (le cas échéant) ou par tout Gérant.
- 12.9 Chaque Gérant peut se faire représenter au Conseil de Gérance par un autre Gérant par le biais d'une procuration. Un Gérant peut représenter plus d'un autre Gérant à une réunion du Conseil de Gérance.
- 12.10 Le Conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance, et si au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B sont présents ou représentés si l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés a nommé un ou plusieurs Gérant(s) de classe A et un ou plusieurs Gérant(s) de classe B.
- 12.11 En cas de pluralité de Gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les Gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés a nommé un ou plusieurs Gérant(s) de classe A et un ou plusieurs Gérant(s) de classe B.
- 12.12 Tous les Gérants peuvent participer à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone, conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer simultanément les unes avec les autres, à condition qu'une majorité de Gérants participent en personne à ces réunions. Toute participation par ce biais à une réunion initiée et présidée par un Gérant situé au Luxembourg est réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion et une réunion tenue sous cette forme est réputée être tenue au Luxembourg.
- 12.13 Les résolutions du Conseil de Gérance peuvent également être prises sous forme de résolutions circulaires. Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée, le cas échéant, et tenue. De telles décisions peuvent être documentées sur un document unique ou sur des documents séparés ayant un contenu identique et chacun d'eux étant signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.
- **Art. 13. Représentation de la société.** Sous réserve de ce qui est prévu par les Lois du Luxembourg et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société:
  - a. si la Société est gérée par un Gérant unique, le Gérant unique; ou
- b. si la Société a plus d'un Gérant, par la signature conjointe de deux (2) Gérants. Cependant, si l'Associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites d'un tel pouvoir; ou
- c. par la signature de toute personne à laquelle des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil de Gérance ou le Gérant unique, le cas échéant, mais seulement dans les limites d'un tel pouvoir.



#### Art. 14. Délégation des pouvoirs.

- 14.1 Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques (y compris la délégation de l'exécution de pouvoirs d'action spécifiques quotidiens portant sur les transactions effectuées dans le déroulement normal des affaires):
  - a. à une personne ou un comité;
  - b. à des représentants spéciaux;
  - c. par les moyens (y compris par procuration);
  - d. dans la mesure;
  - e. par rapport à des questions ou territoires;
  - f. pour une durée (limitée);
  - g. pour une rémunération (le cas échéant ou si nécessaire); et
  - h. selon les conditions générales,
  - qui lui semblent pertinents.
- 14.2 Si le Gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, le précise, une telle délégation peut autoriser de nouvelles délégations des pouvoirs du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, par toute personne à qui ceux-ci sont délégués.
- 14.3 Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut révoquer toute délégation, dans sa totalité ou en partie, ou en modifier ses conditions générales.

#### Art. 15. Commissaire(s).

- 15.1 Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, Associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés.
- 15.2 Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'Associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des Associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'Associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés.
- 15.3 Si les associés de la Société nomment un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) conformément à la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'institution du ou des commissaire(s) est supprimée.

#### Chapitre IV - Associés

## Art. 16. Assemblée générale des associés.

- 16.1 En cas d'Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi et les présents Statuts aux assemblées générales des Associés. Dans ce cas, toute référence dans les présentes à «l'assemblée générale des Associés» sera interprétée comme une référence à l'Associé unique, en fonction du contexte et selon le cas, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés seront exercés par l'Associé unique 16.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède un nombre de votes égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié (50%) du capital social émis.
- 16.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société, pour lequel un vote à l'unanimité des Associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts (75%) du capital social émis de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.
- 16.4 Chaque Associé peut agir à toute assemblée générale des Associés en nommant par écrit ou par fax un mandataire en tant que son représentant, qu'il soit Associé ou non.
- 16.5 La tenue d'assemblées générales des Associés n'est pas obligatoire lorsque le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé pourra recevoir le texte des résolutions ou décisions proposées à adopter et pourra émettre son vote par écrit.

## Art. 17. Assemblée générale annuelle des associés.

- 17.1 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède un nombre de votes égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié (50%) du capital social émis.
- 17.2 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société, pour lequel un vote à l'unanimité des Associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts (75%) du capital social émis de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.



- 17.3 Les Associés sont convoqués aux assemblées générales ou consultés par écrit à l'initiative du Conseil de Gérance ou du Gérant unique, selon le cas échéant, ou des Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.
- 17.4 Une convocation écrite à toute Assemblée générale est donnée à tous les Associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature (et les motifs) de cette urgence sont précisés dans la convocation à ladite assemblée.
- 17.5 Tout Associé peut désigner par écrit ou par fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication approprié, toute autre personne (que ce soit une personne physique ou morale) comme mandataire pour assister et voter à une Assemblée générale en son nom. Le mandataire peut ne pas être Associé. Chaque mandataire jouit des mêmes droits à l'assemblée générale que ceux dont jouit l'Associé représenté.
- 17.6 Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale annuelle des Associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg et à la date tels que précisés dans la convocation de l'assemblée. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des Associés se tiendra le jour ouvrable suivant.
- 17.7 Les autres assemblées des Associés pourront être tenues à l'endroit et à l'heure tels que précisés par le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance, dans les convocations relatives à ces assemblées.
- 17.8 Les assemblées générales des Associés, y compris l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir à l'étranger, si de l'avis discrétionnaire du Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance, des circonstances exceptionnelles de force majeure le requièrent.
- **Art. 18. Responsabilité des associés.** La responsabilité des Associés est limitée au montant du capital social que chaque Associé a souscrit (y compris la prime d'émission, le cas échéant).

## Chapitre V - Année sociale - Comptes annuels

**Art. 19. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année, et finit le dernier jour de décembre de la même année.

## Art. 20. Comptes annuels.

- 20.1 A la fin de chaque année sociale, le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance établit un inventaire des actifs et des passifs de la Société, le bilan et le compte de résultats conformément à la loi.
- 20.2 Chaque Associé pourra personnellement, ou par le biais d'un fondé de pouvoir, examiner au siège social de la Société les documents susmentionnés et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à la Loi.

## **Chapitre VI - Distributions**

#### Art. 21. Répartition des bénéfices - Réserve.

- 21.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la réserve requise par la Loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.
- 21.2 Les sommes allouées à une réserve de la Société par un Associé peuvent être également affectées à la réserve légale si l'Associé ayant effectué cet apport accepte cette affectation.
- 21.3 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société peut être réduite en proportion de telle sorte qu'elle n'excède pas dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.
- 21.4 Sur recommandation du Conseil de Gérance, l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés décidera de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année sociale ou de le distribuer à ou aux Associé(s) comme dividende annuel proportionnellement à leur participation respective dans la Société.
- 21.5 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, selon le cas, peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

## Chapitre VII - Dissolution - Liquidation

## Art. 22. Dissolution, Liquidation.

- 22.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant l'Associé unique ou l'un des Associés.
- 22.2 Sauf en cas de dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale du ou des Associé(s) dans les conditions de quorum et de majorité exigées pour la modification des Statuts
- 22.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être Associé(s) ou non) nommés par l'assemblée générale du ou des Associé(s) qui déterminera leurs pouvoirs.



## Chapitre VIII - Loi applicable

Art. 23. Loi applicable. Tous les sujets qui ne sont pas régis par les Statuts seront réglés conformément à la Loi.

#### Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social de la Société débutera à la date de sa constitution et se terminera le 31 Décembre 2016.

#### Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire à l'entièreté du	capital soci	al de la Sociét	é comme suit:
Souscripteur	Nombre	Montant	% du capital
	de Parts	souscrit	social de la
	Sociales		Société
HBR CE REIF LUX 3 S.à r.l.	12.500	12.500 EUR	100%

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées à hauteur de cent pourcent (100%) par un versement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### Estimation des frais

Les dépenses, rémunérations, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.200.-

#### Résolutions de l'associé unique

L'Associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1. L'Associé unique a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants de la Société et a aussi décidé de nommer les personnes suivantes comme Gérants de la Société pour une durée illimitée.
  - Gérant de classe A:

Monsieur Peter Grančič, né le 4 avril 1975, à Bratislava, République Slovaque, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg.

- Gérants de classe B:

Madame Laurence Quevy, né le 27 juillet 1972, à Mons, Belgique, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

Monsieur Jorrit Crompvoets, né le 16 mai 1976, à Voorst, Les Pays-Bas, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'Associé unique a décidé d'établir le siège social de la Société au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

## Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE dressé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 29 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23987. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 août 2015.

Référence de publication: 2015132920/706.

(150144174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.



## Immo Germany Nord 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann. R.C.S. Luxembourg B 199.022.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of July,

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

#### THERE APPEARED:

Immo Germany S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and a share capital in an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Régis Galiotto, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Immo Germany Nord 1 S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "1915 Law").

#### 2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.
  - 2.2 The Registered Office may be transferred:
  - 2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:
  - (a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or
  - (b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or
- 2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles including Article 13.4 and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").
- 2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers, as appropriate.
  - 2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

#### **3. Object.** The object of the Company is:

- 3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;
- 3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;
- 3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;
- 3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;



- 3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;
- 3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;
- 3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;
- 3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;
- 3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons; and
- 3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers,

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

## 5. Share capital.

- 5.1 The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred ordinary shares with a nominal value of 1 Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.
- 5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.
- 5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.
  - 5.4 All Shares have equal rights.
  - 5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares in accordance with the 1915 Law.

## 6. Indivisibility of shares.

- 6.1 Each Share is indivisible.
- 6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

#### 7. Transfer of shares.

- 7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.
- 7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:
- 7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;



- 7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law; and
  - 7.2.3 the transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

#### 8. Management.

- 8.1 The Company will be managed by one or more managers (the "Managers") who need not to be Shareholders and who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
  - 8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as the "Sole Manager".
- 8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").
- 8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
- **9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

#### 10. Representation.

- 10.1 Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:
  - 10.2 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;
- 10.3 if the Company has more than one Manager, the sole signature of any Manager or the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.
- 11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any Manager may delegate any of his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### 12. Board meetings.

- 12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman amongst its members.
- 12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.
- 12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.
- 12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.
- 12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of telephone conference, video conference or similar form of communications equipment, provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.
- 12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.
- 12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

#### 13. Shareholders' resolutions.

- 13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.
- 13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.



- 13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.
- 13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change of the Registered Office), subject to any provision to the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.
- 13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.
- 13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.
- 13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

138

- 13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.
- 13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all Shareholders have voted or not.

#### 14. Business year.

- 14.1 The Company's financial year starts on 1 st January and ends on the 31 st December of each year.
- 14.2 If at the time the Company has more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law.

## 15. Distributions on shares.

- 15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- 15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.
- 15.3 The Sole Manager or the Board of Managers, as appropriate, may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).
- **16. Dissolution and liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

#### 17. Interpretation and Luxembourg law.

- 17.1 In these Articles:
- 17.1.1 a reference to:
- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality); and
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.



- 17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words; and
  - 17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.
  - 17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

#### Subscription - Payment

The share capital has been subscribed as follows:

Shares:

Immo Germany S.à r.l.	12,500 Shares
Total:	12,500 Shares

All these Shares have been subscribed by Immo Germany S.àr.l., prenamed and have been fully paid up by a contribution in cash in an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) so that the sum corresponding to the share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### Transitional provisions

The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on December 31, 2015.

#### Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

#### Sole shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' Meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

- 1. The following person is appointed as Sole Manager of the Company for an undetermined period and with immediate effect:
- Mr. Stewart KAM CHEONG, director of companies, born on July 22, 1962 in Port Louis (Ile Maurice) residing professionally at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and
- 2. The Company shall have its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seize juillet,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Immo Germany S.à r.1., une société à responsabilité limitée établie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, et un capital social d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:



**1. Forme - Dénomination.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Immo Germany Nord 1 S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du l0 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

#### 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.2 Le Siège social peut être transféré:
- 2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:
- (a) le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est gérée à ce moment-là par un Gérant Unique;
- (b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce moment-là par un Conseil de Gérance; ou
- 2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts y compris l'article 13.4 et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").
- 2.3. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société, ainsi qu'approprié.
  - 2.4. La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché du Luxembourg et à l'étranger.
  - 3. Objet. L'objet social de la Société est le suivant:
- 3.1. d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;
- 3.2. d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;
- 3.3. d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;
- 3.4. de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;
- 3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout employé de la Société;
- 3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est, à cet instant, un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités on partenariat), sans que la Société perçoive obligatoirement une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présents ou futurs) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;
- 3.7 d'acquérir, prendre en bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;
- 3.8 de céder, mettre en bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder,



échanger, donner en bail, mettre en hypothèque, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

- 3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;
- 3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs,

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

#### 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (l,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"), Dans les présents Statuts, "Associés" désignent les détenteurs des Parts Sociales au moment donné et "Associé" doit être interprété conformément.
- 5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.
- 5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.
  - 5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.
  - 5.5 La Société peut acquérir, racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales d'après les dispositions de la Loi de 1915.

#### 6. Indivisibilité des parts sociales.

- 6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.
- 6.2 Une Part Sociale pourra être détenue par plus d'un détenteur; les codétenteurs devront désigner un seul représentant qui les représentera face à la Société; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins des droits de vote, dividende et autres droits de paiement.

## 7. Cession de parts sociales.

- 7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.
- 7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:
- 7.2.1 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession lors d'une assemblée générale;
- 7.2.2 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, en cas de décès, à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ait approuvé cette cession ou dans les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915; et
  - 7.2.3 la cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

#### 8. Gérance.

- 8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui n'ont pas besoin d'être Associés et qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.
- 8.2 Si 1a Société est administrée à un moment donné par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".
- 8.3 Si la Société est administrée à un moment donné par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").
- 8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et à aux présents Statuts.
- **9. Pouvoirs des gérants.** Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul Gérant, ou en cas de plusieurs Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts aux Associés.



- **10. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société vis-à-vis des tiers:
  - 10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, la seule signature du Gérant Unique;
- 10.2 en cas de pluralité de Gérants, la seule signature de tout Gérant ou par la seule signature le toute personne à laquelle ce pouvoir a été délégué conformément à l'Article 11.
- 11. Agent des gérants. Le Gérant Unique ou, si la Société a plus d'un Gérants, tout Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et déterminera les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

#### 12. Réunions du conseil de gérance.

- 12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant, le Conseil de Gérance nomme un président parmi ses membres.
- 12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Gérants ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.
- 12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.
- 12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.
- 12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tout autre équipement de communication similaire, à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputées pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement traitées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.
- 12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés,
- 12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

## 13. Résolutions des associés.

- 13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.
- 13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.
- 13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés,
- 13.4. Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution de modification des présents Statuts (incluant un changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.
- 13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.
- 13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Associés ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.
- 13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.



- 13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.
- 13.8.2 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y a pas de condition de quorum pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par pièces jointes à un email) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'Article 13.8.1 et des présentes dispositions 13.8.2, que les Associés aient voté ou non.

#### 14. Exercice social.

- 14.1 L'exercice social de la Société débute le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- 14.2 Si la Société a plus de vingt-cinq Associés, une assemblée générale annuelle doit au moins être tenue chaque année en vertu de l'article 196 de la Loi de 1915.

#### 15. Distributions sur parts sociales.

- 15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.
- 15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.
- 15.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des acomptes sur dividendes à l'/aux Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation comptable montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés peuvent devoir être remboursés par le(s) Associé(s).
- 16. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par l'Assemblée Générale des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. des présents Statuts, Dans le cas où la Société n'a qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passif, connus ou inconnus, de la Société.

#### 17. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

- 17.1 Dans les présents Statuts:
- 17.1.1 une référence à:
- (a) un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne le requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint-venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée); et
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles entrées en vigueur (avec ou sans modifications);
- 17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censés être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux; et
  - 17.1.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.
- 17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

#### Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit de la manière suivante:	
Parts Sociales:	
Immo Germany S.à r.l.	12,500 Parts Sociales
Total:	12 500 Parts Sociales

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Immo Germany S.à r.l., précitée, et ont été intégralement libérées par un versement en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) de sorte que cette somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) correspondant au capital social soit à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.



## Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2015.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

#### Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Associés, a pris, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

1. La personne suivante a été nommée Gérant Unique de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat: Monsieur Stewart KAM CHEONG, gérant, né le 22 juillet 1962 à Port Louis (Ile Maurice), ayant sa résidence professionnelle au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et

2. Le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg,

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22759. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015132935/522.

(150144460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

#### Hit Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 136.850.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015132923/14.

(150143938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

## Immo Germany Schwedler Carré S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann. R.C.S. Luxembourg B 198.986.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of July,

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:



Immo Germany S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and a share capital in an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

**1. Corporate form and name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Immo Germany Schwedler Carré S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "1915 Law").

#### 2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.
  - 2.2 The Registered Office may be transferred:
  - 2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:
  - (a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or
  - (b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or
- 2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles including Article 13.4 and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").
- 2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers, as appropriate.
  - 2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

## **3. Object.** The object of the Company is:

- 3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;
- 3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;
- 3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;
- 3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;
- 3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;
- 3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for



the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

- 3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;
- 3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;
- 3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons; and
- 3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers,

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

#### 5. Share capital.

- 5.1 The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred ordinary shares with a nominal value of 1 Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.
- 5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.
- 5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.
  - 5.4 All Shares have equal rights.
  - 5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares in accordance with the 1915 Law.

## 6. Indivisibility of shares.

- 6.1 Each Share is indivisible.
- 6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

## 7. Transfer of shares.

- 7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.
- 7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:
- 7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;
- 7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law; and
  - 7.2.3 the transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

#### 8. Management.

- 8.1 The Company will be managed by one or more managers (the "Managers") who need not to be Shareholders and who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
  - 8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as the "Sole Manager".
- 8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").
- 8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.



**9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

#### 10. Representation.

- 10.1 Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:
  - 10.2 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;
- 10.3 if the Company has more than one Manager, the sole signature of any Manager or the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.
- 11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any Manager may delegate any of his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### 12. Board meetings.

- 12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman amongst its members.
- 12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.
- 12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.
- 12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.
- 12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of telephone conference, video conference or similar form of communications equipment, provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.
- 12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.
- 12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

#### 13. Shareholders' resolutions.

- 13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.
- 13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.
- 13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.
- 13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change of the Registered Office), subject to any provision to the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.
- 13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.
- 13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.
- 13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

- 13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.
- 13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all Shareholders have voted or not.

#### 14. Business year.

- 14.1 The Company's financial year starts on 1 st January and ends on the 31 st December of each year.
- 14.2 If at the time the Company has more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law.

#### 15. Distributions on shares.

- 15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- 15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.
- 15.3 The Sole Manager or the Board of Managers, as appropriate, may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).
- **16. Dissolution and liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

#### 17. Interpretation and Luxembourg law.

- 17.1 In these Articles:
- 17.1.1 a reference to:
- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality); and
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.
- 17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words; and
  - 17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.
  - 17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription - Payment

The share capital has been subscribed as follows:

Shares:

Immo Germany S.à r.l.

12,500 Shares

All these Shares have been subscribed by Immo Germany S.àr.l., prenamed and have been fully paid up by a contribution in cash in an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) so that the sum corresponding to the share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.



#### Transitional provisions

The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on December 31, 2015.

#### Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

#### Sole shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' Meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

- 1. The following person is appointed as Sole Manager of the Company for an undetermined period and with immediate effect:
- Mr. Stewart KAM CHEONG, director of companies, born on July 22, 1962 in Port Louis (Ile Maurice) residing professionally at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and
- 2. The Company shall have its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seize juillet,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Immo Germany S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, et un capital social d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**1. Forme - Dénomination.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Immo Germany Schwedler Carré S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du l0 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

## 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.2 Le Siège social peut être transféré:
- 2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:
- (a) le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est gérée à ce moment-là par un Gérant Unique;
- (b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce moment-là par un Conseil de Gérance; ou
- 2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts y compris l'article 13.4 et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").
- 2.3. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provi-



soires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société, ainsi qu'approprié.

- 2.4. La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché du Luxembourg et à l'étranger.
- **3. Objet.** L'objet social de la Société est le suivant:
- 3.1. d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;
- 3.2. d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;
- 3.3. d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;
- 3.4. de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;
- 3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout employé de la Société;
- 3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est, à cet instant, un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités on partenariat), sans que la Société perçoive obligatoirement une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présents ou futurs) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;
- 3.7 d'acquérir, prendre en bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;
- 3.8 de céder, mettre en bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner en bail, mettre en hypothèque, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;
- 3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;
- 3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs,

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

#### 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Parts Sociales"), Dans les présents



Statuts, "Associés" désignent les détenteurs des Parts Sociales au moment donné et "Associé" doit être interprété conformément.

- 5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.
- 5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.
  - 5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.
  - 5.5 La Société peut acquérir, racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales d'après les dispositions de la Loi de 1915.

## 6. Indivisibilité des parts sociales.

- 6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.
- 6.2 Une Part Sociale pourra être détenue par plus d'un détenteur; les codétenteurs devront désigner un seul représentant qui les représentera face à la Société; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins des droits de vote, dividende et autres droits de paiement.

#### 7. Cession de parts sociales.

- 7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.
- 7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:
- 7.2.1 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession lors d'une assemblée générale;
- 7.2.2 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, en cas de décès, à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ait approuvé cette cession ou dans les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915; et
  - 7.2.3 la cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

## 8. Gérance.

- 8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui n'ont pas besoin d'être Associés et qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.
- 8.2 Si la Société est administrée à un moment donné par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".
- 8.3 Si la Société est administrée à un moment donné par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").
- 8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et à aux présents Statuts.
- **9. Pouvoirs des gérants.** Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul Gérant, ou en cas de plusieurs Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts aux Associés.
- **10. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société vis-à-vis des tiers:
  - 10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, la seule signature du Gérant Unique;
- 10.2 en cas de pluralité de Gérants, la seule signature de tout Gérant ou par la seule signature le toute personne à laquelle ce pouvoir a été délégué conformément à l'Article 11.
- 11. Agent des gérants. Le Gérant Unique ou, si la Société a plus d'un Gérants, tout Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et déterminera les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

#### 12. Réunions du conseil de gérance.

- 12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant, le Conseil de Gérance nomme un président parmi ses membres.
- 12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Gérants ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.
- 12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du



- Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.
- 12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.
- 12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tout autre équipement de communication similaire, à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputées pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement traitées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.
- 12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés,
- 12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

#### 13. Résolutions des associés.

- 13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.
- 13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.
- 13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés,
- 13.4. Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution de modification des présents Statuts (incluant un changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.
- 13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.
- 13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Associés ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.
- 13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

- 13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.
- 13.8.2 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y a pas de condition de quorum pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par pièces jointes à un e-mail) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'Article 13.8.1 et des présentes dispositions 13.8.2, que les Associés aient voté ou non.

#### 14. Exercice social.

- 14.1 L'exercice social de la Société débute le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- 14.2 Si la Société a plus de vingt-cinq Associés, une assemblée générale annuelle doit au moins être tenue chaque année en vertu de l'article 196 de la Loi de 1915.

# 15. Distributions sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.



- 15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.
- 15.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des acomptes sur dividendes à l'/aux Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation comptable montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés peuvent devoir être remboursés par le(s) Associé(s).
- **16. Dissolution et liquidation.** La liquidation de la Société sera décidée par l'Assemblée Générale des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. des présents Statuts, Dans le cas où la Société n'a qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passif, connus ou inconnus, de la Société.

## 17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

- 17.1 Dans les présents Statuts:
- 17.1.1 une référence à:
- (a) un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne le requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint-venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée); et
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles entrées en vigueur (avec ou sans modifications);
- 17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censés être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux; et
  - 17.1.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.
- 17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

#### Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit de la manière suivante:

Parts Sociales:

Immo Germany S.à r.l.

Total:

12,500 Parts Sociales

12,500 Parts Sociales

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Immo Germany S.à r.l., précitée, et ont été intégralement libérées par un versement en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) de sorte que cette somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) correspondant au capital social soit à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

## $Dispositions\ transitoires$

Le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2015.

## Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

## Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Associés, a pris, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

- 1. La personne suivante a été nommée Gérant Unique de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:
- Monsieur Stewart KAM CHEONG, gérant, né le 22 juillet 1962 à Port Louis (Ile Maurice), ayant sa résidence professionnelle au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et
  - 2. Le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg,



#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22760. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132937/522.

(150143969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

## ISO 200 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 42.655.

### **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 22 juin 2015 que:

- Anne-Marie PESCH a été révoquée de son mandate de Commissaire aux comptes;
- B.A Tax Accountants S.A., ayant son siège social au 17, rue Jans, L-1820 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 173 086, a été nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes pour un mandat d'une durée de cinq ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2015.

Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2015132977/18.

(150144004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

## Johnson Controls Luxembourg Corporate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 100.018.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 198.498.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of the month of July.

Before Us, Maître Jacques Kesseler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

# THERE APPEARED:

Hoover Universal, Inc., a Michigan, United-States corporation, - State file No. 098-069, filed with the Michigan Department of Licensing and Regulatory Affairs Bureau of Commercial Services, having its registered office at 49200 Halyard Dr., P.O. Box 8010, Plymouth, Michigan, 48170 United States;

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy established under private seal.

- I. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.
- II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Johnson Controls Luxembourg Corporate Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 198.498, incorporated by a deed of Maître Jacques Kesseler, notary residing in Pétange, dated 02 July 2015, not published



with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations yet (the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended since that time.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred million United States Dollars (USD 100,000,000) so as to raise it from its current amount of eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000) to an amount of one hundred million eighteen thousand United States Dollars (USD 100,018,000), by the issue of one hundred million (100,000,000) new ordinary shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing ordinary shares (the "New Shares"), together with share premium;

Subscription for the New Shares by Hoover Universal, Inc., a Michigan, United-States corporation, - State file No. 098-069, filed with the Michigan Department of Licensing and Regulatory Affairs Bureau of Commercial Services, having its registered office at 49200 Halyard Dr., P.O. Box 8010, Plymouth, Michigan, 48170 United States (the "Sole Shareholder"), to be fully subscribed and paid up at nominal value, together with a share premium of an aggregate amount of four hundred and forty million eight hundred thousand United States Dollars (USD 440,800,000), by a contribution in kind consisting of 100% of the share capital of Johnson Controls Ltd a United Kingdom limited liability company having its registered offices located at 2 The Briars, Waterberry Drive, Hampshire, Waterlooville, United Kingdom filed under number 00661449 ("JCL"); and

2. Subsequent amendment of Article 5.1.1 of the articles of association of the Company (the "Articles"). has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred million United States Dollars (USD 100,000,000) so as to raise it from its current amount of eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000) to an amount of one hundred million eighteen thousand United States Dollars (USD 100,018,000), by the issue of the New Shares, together with share premium.

### Subscription / Payment

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the New Shares and to make payment in full for such New Shares, together with a share premium of an aggregate amount of four hundred and forty million eight hundred thousand United States Dollars (USD 440,800,000), by a contribution in kind consisting of 100% of the share capital of JCL (the "Contribution").

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, further declares that the value of the Contribution in Kind has been certified by a valuation report issued by the board of managers of the Company on 27 July 2015 (the "Report") at the aggregate amount of five hundred and forty million eight hundred thousand United States Dollars (USD 540,800,000).

The Report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, finally declares that there exists no impediment to the free transferability of JCL to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of JCL to the Company.

#### Second resolution

As a result of the above resolution, the Sole Shareholders RESOLVES to amend Article 5.1.1 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

"5.1.1. The Company's corporate capital is fixed at one hundred million eighteen thousand United States Dollars (USD 100,018,000), divided into one hundred million eighteen thousand (100,018,000) ordinary shares (parts sociales ordinaires) with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding."

#### Declaration

Whereof, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kesseler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.



#### A COMPARU:

Hoover Universal, Inc., une société du Michigan, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Département du Michigan des Licences et Affaires Régulées, Bureau des Services Commerciaux (Michigan Department of Licensing and Regulatory Affairs Bureau of Commercial Services) sous le numéro 098-069, ayant son siège social au 49200 Halyard Dr., P.O. Box 8010, Plymouth, Michigan, 48170 United States;

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

- I. Ladite procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise à fin d'enregistrement.
- II. Le comparant déclare être l'associé unique (l'«Associé Unique») de Johnson Controls Luxembourg Corporate Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 198.498, constituée par un acte de Me Jacques Kesseler, notaire résidant à Pétange, datée du 02 juillet 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.
- III. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent millions de Dollars Américains (USD 100.000.000) pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille Dollars Américains (USD 18.000) à un montant de cent millions dix-huit mille Dollars Américains (USD 100.018.000), par l'émission de cent millions (100.000.000) de nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales ordinaires existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»), ensemble avec une prime d'émission;

Souscription des Nouvelles Parts Sociales par Hoover Universal, Inc., une société du Michigan, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Département du Michigan des Licences et des Affaires Régulées, Bureau des Services Commerciaux (Michigan Department of Licensing and Regulatory Affairs Bureau of Commercial Services), ayant son siège social au 49200 Halyard Dr., P.O. Box 8010, Plymouth, Michigan, 48170 United States (l'«Associé Unique») à libérer intégralement à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de quatre cent quarante millions huit cent mille Dollars Américains (USD 440.800.000), par un apport en nature consistant en 100% du capital social de Johnson Controls Ltd une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2 The Briars Waterberry Drive, Hampshire, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro 00661449 («JCL»); et

2. Modification subséquente de l'Article 5.1.1 des statuts de la Société, (les «Statuts»).

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent millions de Dollars Américains (USD 100.000.000) pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille Dollars Américains (USD 18.000) à un montant de cent millions dix-huit mille Dollars Américains (USD 100.018.000), par l'émission des Nouvelles Parts Sociales, ensemble avec prime d'émission

## Souscription / Libération

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de quatre cent quarante millions huit cent mille Dollars Américains (USD 440.800.000), par un apport en nature consistant à 100% du capital social de JCL (l'«Apport»).

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare ensuite que la valeur de l'Apport a été certifiée par un rapport d'évaluation émis par le conseil de gérance de la Société en date du 27 juillet 2015 (le «Rapport») à un montant total de cinq cent quarante millions huit cent mille Dollars Américains (USD 540.800.000).

Le Rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare finalement qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de JCL à la Société et que des instructions valables ont été données afin d'entreprendre toutes les notifications, enregistrements ou autres formalités nécessaires afin d'effectuer valablement le transfert de JCL à la Société.

#### Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'Article 5.1.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent millions dix-huit mille Dollars Américains (USD 100.018.000), représenté par cent millions dix-huit mille (100.018.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.



Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombre de parts qu'il détient.»

### Déclaration

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17881. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

#### POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015132982/147.

(150144124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

## I.R.R., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 128.485.

Extrait du Procès-verbal de délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle tenue le 14 août 2014 à 11 heures au siège social de la société

#### Sixième résolution:

- L'Assemblée Générale, suite au décès de Monsieur Christian THEODOSE, Administrateur, ratifie la cooptation de:
- Monsieur Jean-Michel OLOA, né le 12/03/1964 à Saint-Maurice (France), de nationalité Française, domicilié 112 rue des Romains, L-8041 STRASSEN,

en tant qu'Administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à tenir en 2019.

Référence de publication: 2015132928/15.

(150143587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

## Capital Safety Canada Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: USD 1.020.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 185.360.

## **EXTRAIT**

Par décision écrites en date du 3 août 2015 l'associé unique de la Société a:

- pris connaissance de la démission de Wolfgang Zettel et Stefan Lambert de leur poste de gérants de catégorie A de la Société avec effet au 3 août 2015;
- pris connaissance de la démission de Todd Herndon et Sarah Erickson de leur poste de gérants de catégorie B de la Société avec effet au 3 août 2015;
- nommé Philippe van den Avenne, né le 29 avril 1972 à Beloeil, Belgique et Pieter-Jan van der Meer, né le 30 décembre 1968 à Rotterdam, Pays-Bas et ayant tous deux leur adresse professionnelle au Atrium Business Park, 33 Rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Luxembourg en tant que nouveaux gérants de catégorie A de la Société avec effet au 4 août 2015 et pour une durée indéterminée;
- nommé Olivier Hermann, né le 26 octobre 1956 à Paris, France et ayant son adresse privée au 47, avenue Kleber, 75016 Paris, France, Jed Larkin, né le 6 août 1970 à lowa City, lowa, États-Unis d'Amérique et ayant son adresse professionnelle au 3M Center, Building 224-5N-40, St. Paul, Minnesota 55144-1000, États-Unis d'Amérique et Sarah Grauze, née le 19 décembre 1966, à Saint Louis Park, Minnesota, États-Unis d'Amérique et ayant son adresse professionnelle au 3M Center, Building 224-5S-26, St. Paul, Minnesota 55144-1000, États-Unis d'Amérique en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la Société avec effet au 4 août 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la Société Signature

Référence de publication: 2015134503/27.

(150146213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

### Crema, Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 178.707.

## **EXTRAIT**

Les associés, dans leurs résolutions du 5 août 2015, ont décidé de transférer le siège social de la société, avec effet immédiat, du 2, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

De plus, les associés, dans leurs résolutions du 5 août 2015, ont nommé comme nouveau gérant de la société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Richard HAWEL, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, aux fonctions de gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance de la société se compose désormais comme suit;

- Monsieur Philippe ILLIANO, demeurant au 12, route de Saint-Romain, F-69450 Saint-Cyre-au-Mont-d'Or, aux fonctions de gérant de catégorie A.
- Monsieur Richard HAWEL, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, aux fonctions de gérant de catégorie B.

En outre, l'un des associés de la société, à savoir COMPAGNIE DE SAINT CYR S.A. a désormais son siège social situé au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Pour CREMA

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015134591/27.

(150145980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

## F.C.L., Futura Cargo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3636 Kayl, 34, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 166.045.

L'an deux mille quinze.

Le vingt juillet.

Pardevant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1.- «TRASPORTI ITAL-P.A.D. Srl», société de droit italien, ayant son siège social à I- 65123 Pescara, Via Pierpaolo Pasolini 5, inscrite au Registre des Entreprises de Pescara sous le numéro REA PE-107824, numéro fiscal 01520040682, ici représentée Monsieur Fabrizio CAMPLONE, employé privé, né le 13 juillet 1972 à Pescara (Italie), demeurant à F-57000 Metz, 6, rue Chèvremont, agissant en vertu d'une procuration lui donné sous seing privé et annexée aux présentes;
- 2.- Monsieur Fabrizio CAMPLONE, employé privé, né le 13 juillet 1972 à Pescara (Italie), demeurant à F-57000 Metz, 6, rue Chèvremont.

Lesquels comparants, présents ou représentés, déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée "FUTURA CARGO LUXEMBOURG S.à r.l.", en abrégé «F.C.L.», avec siège social à L-4988 Sanem, 4D, rue de la Fontaine

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 166.045,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 440 du 18 février 2012,

dont le capital social de soixante mille euros (EUR 60.000,00), représenté par cent (100) parts sociales de six cents euros (EUR 600,00) chacune, est réparti comme suit:



1 «TRASPORTI ITAL-P.A.D. Srl», prénommée, soixante-cinq parts sociales	65
2 Monsieur Fabrizio CAMPLONE, prénommé, trente-cinq parts sociales	35
Total: cent parts sociales	100

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes qu'ils ont pris à l'unanimité:

#### Première résolution

Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle L-4988 Sanem, 4D, rue de la Fontaine, à L-3636 Kayl, 34, rue de l'Eglise, de sorte que le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. 1 er . Alinéa. Le siège social est établi à Kayl.

Deuxième résolution

Les alinéas deux et suivants de l'article 6 des statuts sont supprimés.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Camplone, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17384. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

## POUR EXEPDITION CONFORME

Référence de publication: 2015131753/42.

(150143083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

#### Fosca II, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 153.027.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2013 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 14 avril 2014, sous la référence L140060967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131745/12.

(150142309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

### Flamea SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 156.662.

L'an deux mil quinze, le vingt-trois juillet.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Sandrine Antonelli, employée privée, avec adresse professionnelle au 11 avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg.

Agissant au nom et pour le compte de l'actionnaire unique de la société anonyme FLAMEA SA, avec siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 156662, en vertu d'une procuration donnée le 19 juin 2014 à Luxembourg annexée à l'acte numéro 47.810 du répertoire du notaire soussigné.

Lequel, a exposé ce qui suit:

En date du 20 juin 2014, le notaire soussigné a reçu sous le numéro de 47.810 de son répertoire, un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FLAMEA SA, précitée, qui a été soumis aux formalités de l'enregistrement le 26 juin 2014 portant les références LAC/2014/29466 et déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 3 juillet 2014 portant les références L140112126.

Or le requérant déclare par les présentes avoir constaté une erreur matérielle de dactylographie à la septième résolution dans le libellé du montant de la valeur nominale des actions du capital souscrit.

Par la présente, le requérant, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés comme dit-ci-avant requiert la rectification de cette erreur matérielle de dactylographie comme suit:



#### Version erronée

« **Art. 5. §1.** Le capital souscrit est fixé EUR 9.800.000 (neuf millions huit cent mille euros) représenté par soixante dix mille (70.000) actions d'une valeur nominale de cent EUROS (EUR 140) chacune.» (...)

### Version française rectifiée qui remplace la version erronée

« **Art. 5. §1.** Le capital souscrit est fixé à EUR 9.800.000 (neuf millions huit cent mille euros) représenté par soixantedix mille (70.000) actions d'une valeur nominale de EUR 140 (cent quarante euros) chacune.» (...)

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celuici a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sandrine Antonelli, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 28 juillet 2015. 1LAC / 2015 / 23776. Reçu douze euros.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131737/40.

(150142686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

## Aachen Resonance Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 167.317.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015132545/10.

(150143561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

# RATHS Sportmanagement, Société en nom collectif,

(anc. D.R.G. S.e.c.).

Siège social: L-7307 Steinsel, 10, rue des Sapins.

R.C.S. Luxembourg B 157.590.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 25 mai 2015

Première résolution:

Monsieur RATHS Damien cède 1 part sociale à Monsieur RATHS David né le 16 décembre 1992 à Wiltz, demeurant à L-9175 NIEDERFEULEN, 7 chemin de Kehmen.

Deuxième résolution:

Le gérant unique de la société décide de changer la dénomination de la Société en «RATHS Sportmanagement».

Troisième résolution:

L'adresse de l'associé et gérant RATHS Damien est à partir du 15 octobre 2014 à 10, rue des Sapins, L-7307 STEINSEL

Ouatrième résolution:

Il est porté à la connaissance des tiers, qu'à partir du 15 octobre 2014, le siège social de la société D.R.G. S.e.c. a été transféré vers l'adresse suivante:

10, rue des Sapins

L- 7307 STEINSEL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015131586/23.

(150141696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.



# CETP III Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 184.620.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 06 juillet 2015 que Madame Erica K. Herberg a démissionné de sa fonction de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 1 er juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

CETP III Participations S.à r.l. SICAR

Un mandataire

Référence de publication: 2015131554/14.

(150142943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

## Correct S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 4, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 112.448.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015131577/10.

(150141871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

# Cordea Savills Italian Opportunities No. 2 S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 130.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015131575/11.

(150142007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

## F.D.Q. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.339.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2015

- 1. La cooptation de M. Julien NAZEYROLLAS, décidée par les administrateurs restants le 25 novembre 2014, dans son mandat d'administrateur B n'a pas été ratifiée.
- 2. Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Luxembourg, le 6 août 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour F.D.Q. S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015134695/17.

(150146356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck